



Conseil communal
de Palézieux

CONSEIL DU 15 AVRIL 2010

PROCES-VERBAL

23 conseillères et conseillers répondent à l'appel de la secrétaire.

Absents excusés: Madame Irène Stuby

Messieurs Alfonso Vega et Ernest Regard, Nicolas Daeppen,
Enrico Thomas

Absents non excusés: Monsieur Patrick Favre, Yvan Sangiorgio, Claude-Alain Stuby

- Les membres du Conseil acceptent ces excuses à l'unanimité.

Il est 20h08 lorsque M. Jean-Luc Schwaar, président, déclare ouverte la séance.

M. Jean-Luc Schwaar souhaite la bienvenue à toutes les conseillères et à tous les conseillers communaux. Il lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité et qui se présente comme suit:

1. *Communications du Président, courrier.*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2009.*
3. *Election de deux membres de la commission de recours*
4. *Préavis 01/10 Crédit pour l'étude de la 3^e étape de la réfection de la rue de la Gare*
5. *Préavis 02/10 Crédit d'étude pour l'aménagement d'un trottoir à la Grand-Rue*
6. *Préavis 03/10 Crédit pour l'étude de la réfection de la rue du Carroz*
7. *Préavis 04/10 Crédit pour l'étude de la réfection de l'Auberge communale*
8. *Préavis 05/10 Crédit pour la réfection du trottoir de la route de Bossonnens*
9. *Divers et propositions individuelles.*

1 Communications du président, courrier

Aucune communication, ni courrier.

2 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2009 ne suscite ni remarques ni commentaires. Il est donc soumis au vote tel quel.

Le procès-verbal du conseil du 4 décembre 2009 est accepté sans modification à l'unanimité moins deux abstentions.

3 Election de deux membres à la commission de recours

Exposé de la situation par le Président, Jean-Luc Schwaar

Des trois membres élus en début de législature à la commission de recours en matière d'impôts et de taxes, commission imposée par la loi cantonale et statuant sur les recours concernant les taxes communales, deux ont quitté le conseil communal. La commission est actuellement composée du seul Monsieur Ernest Regard et ne peut donc fonctionner normalement.

Candidats: Monsieur Olivier Morel et Monsieur Daniel Hilfiker se portent candidats

Election des membres à main levée: Messieurs Olivier Morel et Daniel Hilfiker sont nommés à la commission de recours à l'unanimité.

4 Préavis 01/10 – Crédit d'étude pour la réalisation de la 3^e étape de la réfection de la route de la «rue de la Gare»

Mme Evelynne Steiner, chargée du rapport de la commission, donne lecture de celui-ci. La commission précise que le préavis porte sur le tronçon entre le passage à niveau des TPF en direction de Granges-Veveyse et la frontière fribourgeoise. Etant donné le très mauvais état de la route sur ce tronçon, des travaux s'imposent et la commission recommande dès lors d'accepter le préavis tel que présenté.

Raison d'être du préavis

Ce tronçon ne faisait pas partie des deux premiers crédits d'étude. La commune attendait de savoir si Bossonnens procéderait à la réfection du tronçon relevant de sa compétence. Au vu de l'état de la route, Palézieux a insisté auprès de Bossonnens.

Cahier des charges

Un bureau d'ingénieurs établira des plans et examinera les démarches à entreprendre au service cantonal des routes. Le présent préavis porte sur une étude et non encore sur un cahier des charges (largeur de la route, aménagement d'un trottoir, etc.). Le crédit de construction, qui portera sur le projet définitif comprenant toutes les options retenues, sera voté par la suite.

L'objet ne suscitant aucune autre discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 01/10 – concernant un crédit d'étude pour la réalisation de la 3^e étape de la réfection de la route de la «rue de la Gare» est accepté à l'unanimité.**

5 Préavis 02/10 – Crédit d'étude pour la création d'un trottoir à la «Grand-Rue»

M. Etienne Chamot, chargé de rapporter pour le compte de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission souligne le danger que présente le trajet d'accès à la gare de Palézieux-Village. L'aménagement d'un trottoir permettrait également de diminuer la vitesse du trafic. La commission recommande donc d'accepter le préavis tel que présenté.

L'objet ne suscitant aucune discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 02/10 – concernant un crédit d'étude pour la création d'un trottoir à la «Grand-Rue» est accepté à l'unanimité.**

6 Préavis 03/10 – concernant un crédit d'étude pour la réfection de la route de la «Rue du Carroz»

M. Abel Demiéville, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission relève que la rue du Carroz est dans un état pitoyable. Sa réfection a été envisagée à plusieurs reprises, mais toujours ajournée. L'étude examinera également la possibilité de passer cette rue en zone 20 km/h moyennant l'installation d'une barrière empêchant les véhicules de faire la boucle. La commission estime que ces travaux s'imposent et recommande donc à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Zone 20 km/h

Le service des routes refuse l'éventualité d'une zone 20 km/h dans cette rue. En effet, pour être considérée comme une zone de rencontre, une rue doit remplir un certain nombre de critères que la rue du Carroz ne satisfait pas, à savoir la présence de commerces. On peut toutefois ajouter des chicanes pour limiter la vitesse et sécuriser cette route.

Prolongement du préavis 2/10

La municipalité a décidé de séparer les deux objets pour que le conseil puisse s'exprimer sur chaque tronçon. L'étude sera toutefois confiée au même bureau d'ingénieurs.

Barrière ou borne

Une barrière devrait permettre d'éviter que les automobilistes ne prennent cette route pour un circuit automobile. Les CFF vont réaménager la gare. Les automobilistes auront suffisamment de place pour tourner devant la gare.

Participation des CFF

Les CFF assument les charges de la démolition du bâtiment de la gare et du réaménagement de la halte. L'étude prendra en compte les travaux des CFF, mais chaque propriétaire s'occupera de ses parcelles.

Le préavis est ne suscitant plus aucune discussion, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 03/10 – concernant un crédit d'étude pour la réfection de la route de la «Rue du Carroz» trois abstentions est accepté à l'unanimité.**

7 Préavis 04/10 – Crédit pour l'étude de la réfection de l'Auberge Communale

M. Alain Widman, donne lecture du rapport de commission en lieu et place de Monsieur Alfonso Vega rapporteur absent ce jour. Le rapport met en évidence que les travaux nécessaires (assainissement énergétique, agrandissement de la cuisine, création d'un groupe sanitaire, restructuration des accès) au vu de l'état du bâtiment impliqueront plusieurs corps de métier. L'étude devra donc être confiée non seulement à des ingénieurs, mais aussi à un architecte.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Préavis précédents

Le préavis précédent qui portait sur un nouveau bâtiment a démontré que cette option n'est pas envisageable pour des questions de coûts. L'étude réalisée suite à un préavis précédent qui concernait déjà une réfection de l'auberge pourra en partie servir de base, mais d'autres options seront envisagées.

Accessibilité

Tous les problèmes du Village ont été recensés. Les différents points feront l'objet de préavis séparés.

Le préavis ne suscitant plus aucune discussion, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 04/10 concernant l'étude de la réfection de l'Auberge Communale est accepté à l'unanimité.**

8 Préavis 05/10 – Crédit pour la réfection du trottoir de la «Route de Bossonnens»

Mme Joëlle Hilfiker, chargée de rapporter pour le compte de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission souligne que les travaux qui font l'objet du préavis sont déjà prévus de longue date, mais que la Municipalité ne voulait pas anticiper les travaux avant de connaître l'emplacement exact de la conduite de gaz devant être posée. L'état du trottoir est tel qu'une rénovation s'impose. La commission recommande donc d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Tronçon concerné

Les travaux concernent le tronçon entre l'épicerie et la sortie de Palézieux-Gare. Le passage est étroit, mais l'élargissement du trottoir actuel n'est pas envisagé maintenant dans l'attente de ce développement. Certains tronçons de trottoir ont déjà été refaits. Le préavis se fonde sur une estimation des coûts suffisamment large pour conserver une marge de manœuvre.

L'objet ne suscitant aucune discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 05/10 – concernant un crédit pour la réfection du trottoir de la «Route de Bossonens» est accepté à l'unanimité.**

9 Divers et propositions individuelles

Extension du centre de détention

Au moment du vote pour la création du centre de détention, il avait été précisé qu'aucun agrandissement des locaux n'était prévu. Les autorités pénitentiaires sont d'ailleurs très claires en la matière: quoiqu'en disent les journaux, il n'y aura pas d'extension et le centre restera de type fermé. Construit conformément au projet accepté par le conseil et la population, le centre sera mixte, mais les modules permettront de gérer la mixité (sexe et peine).

Dans la presse spécialisée, des architectes mettent en cause le projet et le jury, qui n'auraient pas suffisamment tenu compte de ce qu'est la détention des mineurs. Certains membres du conseil regrettent l'instrumentalisation de ce projet alors que la loi pénale des mineurs va vers un allongement du droit de détention des mineurs. Le jury également est mis en cause par certains architectes publiera un droit de réponse à ce sujet à paraître dans un numéro de la revue spécialisée en question.

Centre de détention: calendrier et échéances

Mise à l'enquête: début 2011

Ouverture du centre: fin 2013

Etant donné que les procédures de recrutement pour un centre carcéral sont difficiles, le directeur sera nommé rapidement pour pouvoir recruter du personnel dès 2012. Les candidats peuvent déposer un dossier auprès du service pénitentiaire du canton.

Mesures de communication de la Municipalité

Les efforts de communication de la part de la Municipalité, notamment la présentation des différents projets est saluée par les conseillers communaux. Le point d'information est un bon prétexte pour communiquer des projets.

Convention de fusion

Tous les conseils doivent se réunir au même moment pour se prononcer sur la convention de fusion, laquelle sera votée dans son ensemble, sans possibilité d'amendement. Au vu de l'importance des sujets à traiter, la Municipalité a prévu une date, le 23 juin, pour une assemblée sur les comptes et une autre date, le 28 juin, imposée par les impératifs de la fusion. Pour que la fusion puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2011, il faut respecter des délais. La population devrait pouvoir voter en novembre.

Les membres des groupes de travail et du COPIL se réunissent le 8 mai pour définir les détails de la convention.

Des informations sur la fusion seront fournies à la population en mai.

Concours de dessin Palézieux Plus

Les enfants du collège (CIN, CYP, CYT) seront appelés à dessiner le pré commun de Palézieux-Gare à leur image. Un jury désignera des lauréats.

Incendie d'un appartement à Palézieux-Gare

La Municipalité appelle à la solidarité de la population pour signaler d'éventuels appartements libres susceptibles d'accueillir la famille victime de l'incendie.

La séance est close à 21h13

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Schwaar

Evelyne Campana